



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains  
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»*

---

# **RAPPORT ANNUEL DE 2019**

---



*Le Président Pierre NKURUNZIZA organise des croisades d'évangélisation pendant que des Imbonerakure ainsi que des agents du Service National des Renseignements sont en train de tuer, enlever et torturer des gens.*

*Bujumbura, Janvier 2020*

# TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES.....	3
AVANT - PROPOS .....	4
CONTENU DU RAPPORT.....	6

<b>PREMIERE PARTIE: DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL ET DE LA JOUISSANCE DES LIBERTES PUBLIQUES. ..</b>	<b>7</b>
I.1. Du contexte sécuritaire .....	7
I.2. Du contexte politique .....	8
I.3. Du contexte judiciaire .....	11
I.4. Du contexte social. ....	13
I.5. De la jouissance des libertés publiques. ....	15

<b>DEUXIEME PARTIE: DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DES PERSONNES .....</b>	<b>17</b>
II.1. Présentation générale. ....	17
II.2. De la répartition par province et par mois des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes, au cours de l'année 2019 .....	22
II.2.1. Tableau synthèse .....	22
II.2.2. Histogramme de la répartition des personnes tuées et blessées par province .....	23
II.2.3. Courbe de la répartition des personnes tuées et blessées par mois .....	24
II.3. De la répartition des victimes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories d'auteurs. ....	25
II.3.1. Tableau synthèse .....	25
II.3.2. Histogramme .....	26

<b>TROISIEME PARTIE: DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.</b> .....	27
III.1. Présentation générale .....	27
III.2. Histogramme de l'évolution des cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants en 2019 .....	28
<b>QUATRIEME PARTIE: DES CAS DE VIOL.</b> .....	29
<b>CINQUIEME PARTIE: DE LA SITUATION CARCERALE</b> .....	30
V.1. De l'état des lieux .....	30
V.2. De l'évolution du peuplement des maisons carcérales de janvier à décembre 2019 : Tableau synthèse.....	31
V.3. De l'évolution du peuplement par catégories de détenus (Prévenus, Condamnés) .....	32
V.3.1-Tableau synthèse.....	32
V.3. 2.Histogramme .....	33
<b>SIXIEME PARTIE: CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</b> .....	34
VI.1. Conclusion .....	34
VI.2. Recommandations .....	35

## LISTE DES ACRONYMES

<b>APC</b>	: Agent de Police Chef
<b>APDR</b>	: Alliance pour la Paix, la Démocratie et le Changement
<b>B</b>	: Blessé
<b>BBC</b>	: British Broadcasting Corporation
<b>CDS</b>	: Centre de Santé
<b>CECI</b>	: Commission Electorale Communale Indépendante
<b>CMCL</b>	: Centre de rééducation des Mineurs en Conflit avec la Loi
<b>CNC</b>	: Conseil National de la Communication
<b>CNDD/FDD</b>	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
<b>CNL</b>	: Congrès National pour la Liberté
<b>CEPI</b>	: Commission Electorale Provinciale Indépendante
<b>CRB</b>	: Croix Rouge du Burundi
<b>FAB</b>	: Forces Armées Burundaises
<b>FRODEBU</b>	: Front pour la Démocratie au Burundi
<b>MSF</b>	: Médecins Sans Frontières
<b>NU</b>	: Nations Unies
<b>OCHA</b>	: United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
<b>PARCEM</b>	: Parole et Action pour l'Evolution pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités
<b>RDC</b>	: République Démocratique du Congo
<b>RFI</b>	: Radio France Internationale
<b>SNR</b>	: Service National de Renseignement
<b>T</b>	: Tué
<b>TGI</b>	: Tribunal de Grande Instance
<b>VOA</b>	: Voice Of America

## AVANT-PROPOS

Cinq ans vont bientôt de se terminer dans le cauchemar inauguré par le 3<sup>ème</sup> mandat de Pierre NKURUNZIZA.

L'année 2019, n'a pas été beaucoup différente des précédentes. Une année qui, sur le plan des droits de l'homme, aura été caractérisée par :

l'insécurité, le harcèlement, les traitements inhumains, l'intolérance politique, le rançonnement, les contributions financières imposées, le chômage de jeunes, la misère et la pauvreté des familles, les intempéries atmosphériques, la privation illégale de liberté, la terreur et la chasse à l'homme d'opinions divergentes, les atteintes à la vie des personnes, l'absence d'une justice équitable, l'impunité des crimes,... bref, une année pénible pour une bonne partie de la population.

L'année 2020 est porteuse de rendez-vous politiques importants : la mise en place de nouvelles institutions dans un processus démocratique. Or, l'expérience nous a montré que la période électorale a toujours été entachée d'intolérance politique et de violences. Et plus l'on s'approche des dates butoirs, plus la peur gagne la population. Il ne saurait en être autrement du moment que

- dans certaines localités, des séances d'entraînements paramilitaires sont organisés à l'intention des Imbonerakure l'on ne sait dans quelle perspective;
- lors des marches manifestations organisées par le parti au pouvoir, des slogans et des messages lancés par les manifestants extériorisent leurs sentiments de haine et leur velléité de démoraliser leurs adversaires politiques :

« INKONA NTIYARUZWA : *On ne dénicher jamais l'aigle* »

« HONGORA INJAVYI - *Cassez les opposants* »

« NTAKUGUGUMWA, CARATUVUNYE, NTITUBAHA : *Ne frissonnez pas, le pays nous l'avons durement conquis, nous ne le partagerons avec personne* ».

« AMATORA YARAHEZE KUVA KERA, MURACARINDIRIYE IKI?: *Les élections sont terminées depuis longtemps, qu'attendez-vous encore ?*

-la persécution, la destruction des biens (infrastructures, champs...) voire l'élimination physique de membres d'un parti en émergence, le CNL, ne sont suivies d'aucune répression de la part de l'autorité administrative ou judiciaire.

Cela donne encore une fois un mauvais présage aux élections de 2020. Et aujourd'hui, beaucoup de questions restent pendantes au sein de la population :

- Est - ce que ces élections seront crédibles compte tenu de l'expérience de 2015 ?
- Est-ce que la CENI est une commission réellement indépendante ?
- Certains partis politiques ont déjà désigné leurs candidats aux présidentielles, le CNDD-FDD pas encore. Est - ce que les déclarations de Pierre NKURUNZIZA de ne plus se représenter comme candidat ne seraient pas une astuce pour tromper la vigilance de la population et en même temps trouver une autre voie pour revenir de plus belle ? Qui vivra verra.

En tout cas, au Burundi, on aura vu et on aura vécu. Face à ce pessimisme, le défenseur des droits humains doit rester vigilant, observer , enregistrer et dénoncer, à chaque instant les différentes violations des droits humains et attendre le jour « J » où la lumière prendra la place des ténèbres.

*Pierre Claver MBONIMPA*

*Doctor Honoris Causa*

*Vrije Universiteit Bruxelles « VUB »*

*Représentant Légal et Président de l'APRODH*

-

## CONTENU DU RAPPORT

Le présent rapport montre l'évolution de la situation des droits humains au Burundi au cours de l'année 2019. Nous n'avons pas l'intention de reprendre tous les faits relatés dans nos 12 rapports mensuels de Janvier à Décembre 2019. Nous allons nous limiter aux événements chronologiques saillants dont la relation permettra d'apprécier l'évolution spatiale et temporelle des paramètres que nous mettons en avant dans l'évaluation de l'état des droits humains dans le pays.

Notre rapport est articulé sur 6 parties principales :

La première partie sera réservée à l'analyse du contexte sécuritaire, politique, judiciaire, social et de la jouissance des droits individuels tout au long de l'année concernée par le présent rapport. Pour nous, cette analyse contextuelle est très indispensable pour une bonne appréciation de l'évolution des droits humains dans notre pays.

La deuxième partie concerne les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de cas de personnes tuées et de victimes de coups et blessures graves, en mettant en évidence les catégories des présumés auteurs.

La troisième partie, quant à elle, porte sur une analyse de l'état des lieux de la torture, des traitements inhumains, cruels et dégradants dans notre pays. Ici, comme dans la partie précédente, nous présenterons uniquement quelques cas emblématiques.

Dans la quatrième partie de notre rapport, nous ferons une analyse de la situation des violences sexuelles et des violences basées sur le genre en général et plus particulièrement les cas de viol au regard de la loi qui réprime de tels comportements barbares.

Dans l'avant dernière partie de notre rapport, notre analyse portera sur l'évolution de la situation carcérale dans notre pays. Ici, une analyse de l'état de détention sera faite à la lumière de la capacité d'accueil des 11 maisons carcérales et 2 CMCL du pays.

Enfin, notre rapport se terminera par une conclusion dans laquelle formulerons nos recommandations dans l'intention de contribuer à l'amélioration de la situation des droits humains au Burundi.

# PREMIERE PARTIE

## DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL ET DE LA JOUISSANCE DES LIBERTES PUBLIQUES.

### I.1. Du contexte sécuritaire.

Au niveau sécuritaire, nous avons observé un état d'insécurité quasi permanente dans tout le pays. Les facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population ont varié d'un mois à l'autre, mais les principaux sont les suivants:

- des exactions commises par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD) tantôt contre les membres du CNL contre lesquels les attaques ont été très violentes, entraînant des morts et des blessés, tantôt contre les biens des membres du CNL et enfin, contre les permanences de ce parti ;
- des actes de vol des biens de la population par les Imbonerakure;
- la distribution d'armes aux Imbonerakure et des entraînements paramilitaires de ces jeunes fils du parti au pouvoir;
- la découverte d'armes légères et de petits calibres qui pullulent dans la population ou qui sont cachées dans la brousse ;
- des attaques sans répit des groupes armés non identifiés sur les voies publiques, dans les bistrotts et dans les ménages ;
- des attentats à la grenade aussi bien dans les ménages que dans les bistrotts ;
- des actes d'intimidation et menaces de mort à l'endroit des personnes qualifiées de collaborer avec les rebelles;
- la chasse et/ou l'assassinat des personnes accusées de sorcellerie.

Selon des témoignages de la population ou des victimes, ces actes ont été commis par des Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD) en collaboration ou pas avec des administratifs à la base, des agents du Service National de Renseignement (SNR) ainsi que des agents de la Police Nationale.

Les Imbonerakure qui, dans certaines localités, agissant de connivence avec des administratifs à la base, se sont substitués aux forces de l'ordre, ont également été pointés du doigt dans des exactions de plusieurs natures telles les

patrouilles nocturnes non réglementées, les arrestations et séquestrations des personnes. Ils ont été signalés dans des assassinats de personnes accusées de collaborer avec l'opposition ou avec les rebelles, d'avoir refusé d'adhérer à leur parti ou d'avoir refusé de donner des contributions financières forcées ainsi que dans des pillages des biens de la population.

## I.2. Du contexte politique

Sur le plan politique, nous avons noté :

- des contributions forcées pour les élections de 2020, pour la construction des infrastructures du parti au pouvoir et la prise en charge des Imbonerakure qui ont été imposées à une population meurtrie par une misère sans précédent. Ainsi, une personne peut contribuer obligatoirement plus de cinq fois :

- Retenue à la source sur son salaire/pour les fonctionnaires,
- Payer au niveau de son ministère/service pour les fonctionnaires,
- Payer pour son ménage,
- Payer pour les enfants de plus de 18 ans,
- Payer au niveau communal/Administration communale.

- d'autres contributions forcées (vivres et argent) ont été collectées auprès de la population par des Imbonerakure accompagnés par des responsables du parti CNDD-FDD qui sillonnaient tous les ménages de porte à porte pour financer les fêtes qu'ils ont, eux - mêmes, créées.

Signalons que le Président de la République a suspendu les contributions obligatoires de ces élections en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Il l'a annoncé dans son discours de la célébration de l'indépendance du Burundi.

- des actes d'intimidation des personnes présumées avoir voté « Non » au référendum constitutionnel de mai 2018.

- le pillage organisé des biens des opposants politiques et d'anciens hauts gradés des forces de défense en exil.

Ex : la résidence du Général Philibert HABARUGIRA et celle du Lieutenant-Colonel Edouard NSHIMIRIMANA, ont été saccagées le 2 janvier 2019 au quartier Kinanira, commune Muha en Mairie de Bujumbura.

- le démarrage officiel, le 10 mars 2019, des activités du nouveau parti de l'opposition, le CNL de l'Honorable Agathon RWASA et l'intolérance politique qui n'a pas tardé à se manifester : destruction des permanences de ce nouveau parti, attaques et violences physiques contre les membres de ce parti, destruction méchante des champs de cultures (haricots, bananeraies, champs rizicoles) des membres du parti CNL. Au 27 octobre 2019, trente (30) permanences étaient déjà détruites sur 180 jusque-là ouvertes dans tout le pays, a déclaré Agathon RWASA, président du parti CNL.

- les marches manifestations organisées par des Imbonerakure et par des leaders de certaines organisations de la société civile proches du pouvoir tantôt pour protester contre les médias internationaux (RFI, TV5 monde, le journal « Le Monde »), accusés de donner la parole aux putschistes, à leurs alliés et de diffuser de fausses informations sur le Burundi, tantôt pour mettre en garde les récalcitrants des collines qui ont voté à majorité « NON » lors du dernier référendum constitutionnel, tantôt pour protester contre le Rwanda et les autres pays qui hébergent les rescapés de la crise de 2015, contre la reconduction du mandat de la commission d'enquête sur le Burundi par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

- l'annonce des candidats aux élections présidentielles de 2020 : ainsi en date du 7 juillet 2019, le parti APDR a annoncé la candidate qui va le représenter aux prochaines élections présidentielles de 2020. C'était au cours d'un congrès ordinaire tenue en mairie de Bujumbura. Au cours de ce congrès, le parti APDR a choisi Madame Fidélité NIBIGIRA pour le représenter aux élections présidentielles de 2020. Pour le Secrétaire Général de ce parti, c'est un bon début pour la démocratie. Au cours des mois qui ont suivi avant la fin de l'année, trois autres candidatures sont sorties : Léonce NGENDAKUMANA pour le SAHWANYA-FRODEBU, Keffa NIBIZI pour le FRODEBU NYAKURI et Abdul KASSIM pour l'UPD-ZIGAMIBANGA.

- la publication des listes des membres des CEPI : Au cours de la semaine du 16 au 22 septembre 2019, dans toutes les provinces du Burundi, la CENI a publié des listes provisoires de ses représentants. Le nombre des membres des CEPI par province est égal au nombre de communes dont dispose la province auquel sont ajoutés 2 autres membres à savoir un Président de la CEPI et un responsable qui sera chargé du matériel électoral. Seuls les partis politiques CNDD-FDD et CNL ont

eu des représentants dans toutes les provinces malgré que ce ne soit pas dans les mêmes proportions. En effet, le parti CNL a eu 18 membres soit un membre par province. Selon des sources sur place, certains membres des associations et des confessions religieuses sont des membres du parti CNDD-FDD auxquels sont ajoutés des représentants de l'administration et d'autres membres choisis directement par la CENI. L'Eglise catholique qui est la plus répandue dans notre pays et qui, habituellement, jouait un grand rôle dans la supervision et l'organisation des élections dans les années antérieures s'est abstenue et n'a pas présenté de candidats.

- l'expulsion des membres de la CECI : certains membres du parti CNL qui étaient affectés à certains bureaux d'enrôlement des électeurs de 2020 ont été rayés de la liste des agents de la CECI accusés de perturber le travail d'enrôlement après qu'ils aient dénoncé les fraudes commises dans cette opération d'enrôlement.

- la démission de l'envoyé spécial du Secrétaire Général des NU au Burundi, Michel Kafando. Cette démission n'a pas été accueillie de la même façon dans les milieux politiques burundais. Pour le parti au pouvoir, le CNDD/FDD, sa démission est un signe éloquent du retour de la paix au Burundi tandis que les opposants du parti au pouvoir considèrent que Kafando n'a pas été à la hauteur des tâches lui confiées.

### 1.3. Du contexte judiciaire

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :

- de nombreux cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, dont les principaux auteurs sont des Imbonerakure, des agents du SNR et des autorités administratives.

Les personnes arrêtées sont surtout les membres du CNL. Ils sont des fois accusés à tort de tenir des réunions illégales même lorsqu'ils dans les bistrots en train de partager d'un verre de bière avec d'autres personnes.

- des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues : ici, les victimes sont surtout les présumés opposants politiques, des militaires ex-FAB en activité ou en retraite et toutes autres personnes qualifiées de rebelles ou de collaborer avec ces derniers du simple fait qu'elles ne sont pas partisans du CNDD/FDD.

A ce niveau, voici les données recueillies tout au long de l'année 2019 :

<i>Cas</i> <i>Mois</i>	<i>Personnes arrêtées</i> <i>et détenues</i> <i>arbitrairement</i>	<i>Personnes enlevées et/ou</i> <i>portées disparues</i>
<i>Janvier</i>	<i>Au moins 43</i>	<i>Au moins 15</i>
<i>Février</i>	<i>Au moins 22</i>	<i>Au moins 6</i>
<i>Mars</i>	<i>Au moins 189</i>	<i>Au moins 3</i>
<i>Avril</i>	<i>Au moins 69</i>	<i>Au moins 2</i>
<i>Mai</i>	<i>Au moins 259</i>	<i>Au moins 6</i>
<i>Juin</i>	<i>Au moins 17</i>	<i>Au moins 1</i>
<i>Juillet</i>	<i>Au moins 70</i>	<i>Au moins 6</i>
<i>Août</i>	<i>Au moins 51</i>	<i>-</i>
<i>Septembre</i>	<i>Au moins 39</i>	<i>Au moins 1</i>
<i>Octobre</i>	<i>Au moins 26</i>	<i>-</i>
<i>Novembre</i>	<i>Au moins 330</i>	<i>Au moins 2</i>
<i>Décembre</i>	<i>Au moins 87</i>	<i>Au moins 1</i>
<b><i>TOTAUX</i></b>	<b><i>Au moins 1.202</i></b>	<b><i>Au moins 43</i></b>

En définitive et sans être exhaustif, au moins 1.202 personnes ont été arbitrairement arrêtées par la police, les agents du SNR ou les Imbonerakure en collaboration ou pas avec les autorités administratives avant d'être détenues illégalement, la plus part de fois, dans des cachots clandestins et au SNR tout au

long de l'année 2019. C'est généralement dans ces lieux que se pratiquent des actes de torture. Ceux qui ont la chance en sortent avec des handicaps irréversibles. En plus de cela, au moins 43 personnes ont été enlevées et conduites dans des endroits inconnus et/ou portées disparues tout au long de cette dure et pénible année.

D'autres faits qui ont caractérisé le domaine judiciaire sont :

- la mise en application de la mesure de grâce présidentielle prise à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018 qui a donné un peu de souffle à certains prisonniers qui ont été libérés.

- la décision de saisie des biens meubles et immeubles de 32 personnalités accusées d'avoir trempé dans le putsch manqué du 13 mai 2015 ordonnée par le procureur général de la République du Burundi, Sylvestre NYANDWI conjointement avec le président de la Cour Suprême François NKEZABAHIZI, en l'exécution de l'arrêt RPA 859 avec effet immédiat.

Il s'agit des politiciens de l'opposition, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes qui ont fui le pays avec la crise de 2015 et des éléments des forces de l'ordre et sécurité en prison.

- en date du 17 juillet 2019, la Cour d'Appel de Ntahangwa en Mairie de Bujumbura a confirmé la peine de 32 ans de prison du défenseur des Droits de l'Homme, Germain RUKUKI. Le jugement a été rendu public en date 22 juillet 2019 par la Cour d'Appel de Ntahangwa. La défense a été surprise et choquée par ce jugement. Elle a affirmé qu'elle allait interjeter l'appel auprès de la chambre de cassation de la Cour Suprême. Rappelons que Germain RUKUKI a été arrêté le 15 juillet 2017 à son domicile situé au quartier 6 de la zone de Ngagara en commune urbaine de Ntahangwa. En première instance, le TGI de Ntahangwa avait accusé Germain RUKUKI d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, de participation aux bandes armées, de coopération délibérée dans l'assassinat des militaires et policiers, de dégradation des bâtiments publics et privés ainsi que de rébellion.

#### I.4. Du contexte social.

Le côté social a été caractérisé par les faits principaux suivants :

- un sit-in, le 6 février des habitants (hommes, femmes et enfants) originaires de deux localités de Kinyankonge et Nyabagere, du Nord de la ville de Bujumbura devant le bureau de l'Ombudsman pour protester contre l'expropriation de 350 à 400 familles de leurs parcelles par le gouvernement après 21 ans d'occupation.

- la pénurie de carburant avec comme conséquences, la montée des frais de transport pour les voyageurs et la hausse des prix des produits alimentaires : ce qui a perturbé, à plus d'un titre les activités que ce soit au niveau du secteur public qu'au niveau des privés.

- le phénomène des marchés qui sont incendiés les dimanches a repris au cours du mois de janvier 2019. Le marché de Matana en province Bururi a été incendié le 13 janvier 2019. Tous les kiosques du marché et les marchandises à l'intérieur ont été consumés et les pertes ont été énormes, tandis que les auteurs de cet incendie ne sont toujours pas connus, tout comme ceux des incendies des autres marchés qui ont eu lieu dans le passé proche, malgré les enquêtes qui ont été vite annoncées.

- la pluie torrentielle qui s'est abattue sur les collines Nyabunyengeri en commune Mutimbuzi de la province de Bujumbura Rurale et Musenyi en commune Mpanda de la province Bubanza, dans la nuit du 1<sup>er</sup> novembre 2019, et qui a fait un mort et plusieurs maisons détruites. La personne morte est un enfant qui a été tué par un mur qui s'est écroulé sur lui. Toutes les personnes dont les maisons ont été détruites sont restées dans la désolation totale.

- en date du 22 novembre 2019, le maire de la ville de Bujumbura, a annoncé que les débits de boissons devront ouvrir à 17 heures pour fermer à 21 heures, dans les jours ouvrables et de 13 à 21 heures pendant les week-ends. *« La mesure vise à augmenter l'économie du pays. Nous voulons des gens qui travaillent plus et non qui passent plus de temps aux cabarets. La sécurité*

*« règne, mais nous devons prendre au sérieux la vie de la population »*, a dit Freddy MBONIMPA.

Le commerce ambulancier dans le centre-ville de Bujumbura est également interdit. Cela concerne les vendeurs des cartes de recharges téléphoniques. *« Il y a un éparpillement de ces vendeurs. Leur présence n'est pas régulière. Si on analyse les recettes qui rentrent, c'est insignifiant »*, a-t-il renchéri.

Le maire de la ville prévoit un accord avec les compagnies de télécommunication pour organiser l'activité.

- dans la nuit du 4 au 5 décembre 2019, une vingtaine de personnes sont mortes suite au glissement de terrain causé par des pluies torrentielles qui se sont abattues sur les collines Nyempundu, Rukombe et Gikomero de la zone Nyamakarabo en commune Mugina de la province Cibitoke. Selon le Gouvernement, 27 personnes sont mortes, 9 personnes sont restées introuvables, 7 personnes ont été blessées et une importante étendue de champs non évaluée a été dévastée. De plus, 206 ménages se sont déplacés pour chercher l'hébergement dans la communauté tandis que d'autres logeaient dans une église locale. Vu la gravité de cette situation, l'administration locale en collaboration avec les membres de la CRB, la Plateforme Provinciale ainsi que certains secteurs sous la coordination de OCHA ont fait une mission rapide sur les lieux pour évaluer l'ampleur des dégâts en vue d'une aide rapide. Ces rescapés ont déclaré avoir perdu tous leurs biens.

- dans la nuit du 21 au 22 décembre 2019, depuis 3 heures du matin, dans les quartiers de Bujumbura Mairie, des pluies torrentielles sont tombées provoquant la mort de 15 personnes, 45 blessées et environ 132 maisons endommagées. Les victimes ont été évacuées vers les hôpitaux et surtout à l'hôpital MSF de Kigobe. Alain Guillaume BUNYONI, Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes, s'est rendu sur les lieux dans l'avant midi du 22 décembre 2019 et a déclaré que le Gouvernement va aider les rescapés. Il a aussi déclaré que, dans l'immédiat, des travaux d'aménagement du ruisseau Cari qui a débordé sont prioritaires.

## 1.5. De la jouissance des libertés publiques.

La liberté de presse et la liberté d'association n'ont pas été épargnées. Elles ont été compromises par les faits suivants :

- la prolongation, en date du 29 mars 2019 par, le Conseil National de la Communication (CNC) des sanctions qui touchent les radios BBC et VOA depuis mai 2018. La chaîne américaine a été déclarée suspendue « jusqu'à nouvel ordre ».

Pour la BBC, la sanction est plus lourde : son autorisation d'exploitation retirée. Elle est accusée de s'être mal comportée lors de sa précédente suspension avec diffusion d'un documentaire qualifié par les autorités burundaises de « calomnieux » et « écrasant » pour le pays.

En ce qui concerne VOA, le CNC lui reproche d'avoir maintenu au sein de son équipe de rédaction, Patrick NDUWIMANA, visé par un mandat d'arrêt international émis par le Burundi pour des violences intervenues avant le putsch manqué de mai 2015.

- la suspension des activités de l'Association sans but lucratif PARCEM en date du 3 juin 2019, par Pascal BARANDAGIYE, Ministre de l'Intérieur, de la Formation patriotique et du Développement local. Selon l'ordonnance signée à cette date, le représentant de cette association, Faustin NDIKUMANA est accusé de ternir l'image du pays et de ses dirigeants dans le but de troubler la paix et l'ordre public.

Pourtant l'opinion avance que PARCEM est victime de ses activités menées dans le pays et qui sont liées à une campagne « *Tumenye ukuri kubiduhanze* » c'est - à - dire, « *Connaitre la vérité sur les problèmes auxquels nous faisons face* ».

- l'interdiction d'implantation de nouvelles églises en Mairie de Bujumbura : en date du 27 juin 2019, le ministre de l'intérieur, Pascal BARANDAGIYE a tenu une réunion avec les représentants des confessions religieuses au cours de laquelle il a interdit l'implantation de nouvelles églises en Mairie de Bujumbura. Au cours de cette réunion, il a indiqué que plusieurs autres décisions seront mises en application à partir du 2 juillet 2019, telles que :

- ✓ le non agrément des églises désireuses de s'implanter en Mairie de Bujumbura
- ✓ le retrait de l'agrément aux églises qui louent des salles de classes et des abris de fortune, ainsi que la démolition de ces derniers.

- ✓ la présentation d'un contrat de bail d'une durée d'au moins 10 ans pour les confessions religieuses qui louent des maisons en dur.
- ✓ le retrait de l'autorisation des étrangers à diriger une église ou à faire partie d'un organe dirigeant.

• l'arrestation des journalistes en mission de reportage : en date du 22 octobre 2019, en commune Musigati de la province Bubanza, 4 journalistes du journal Iwacu Agnès NDIRUBUSA, Christine KAMIKAZI, Térance MPOZENZI et Egide HARERIMA et leur chauffeur Adolphe MASABARAKIZA ont été arrêtés lors qu'ils étaient en mission de reportage pour enquêter sur l'attaque d'un groupe armés en provenance de la RDC. Ils ont été accusés de «Complicité d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat ».

En date du 20 novembre 2019, la Cour d'Appel de Ntampangwa en mairie de Bujumbura a décidé de maintenir en détention les 4 journalistes. Seul leur chauffeur Adolphe MASABARAKIZA a été acquitté. Les avocats qui les assistaient n'ont cessé de déplorer le maintien en détention de ces 4 journalistes.

\*\*\*\*\*

## DEUXIEME PARTIE :

### DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DES PERSONNES.

#### II.1. Présentation générale.

Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées n'ont cessé d'être enregistrées dans plusieurs localités du pays tout au long de l'année 2019. Des corps sans vie ont été souvent retrouvés dans des cours d'eaux, dans les buissons et dans des coins cachés.

Au moins 466 personnes ont été tuées et 471 autres ont été blessées tout au long de l'année 2019. Parmi ces personnes tuées, il y a 219 cadavres retrouvés ici et là dans les différentes localités du pays. Ces cadavres sont, pour la plupart, des personnes non identifiées. La population locale pense que ces personnes sont tuées ailleurs et que les corps sont conduits et jetés dans des endroits où il sera difficile de les reconnaître et cela, dans le but de fausser les enquêtes.

La population attribue surtout les cas de cadavres retrouvés aux Imbonerakure et aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans être inquiétés.

Les cas de justice populaire et de vendetta ont également été identifiés dans plusieurs coins du pays. La chasse aux présumés sorciers a occasionné la mort de plusieurs personnes et aucune enquête n'a été conduite pour étayer la véracité des faits reprochés.

*Quelques illustrations :*

1. En date du 4 janvier 2019, dans le quartier Nyabagere, zone Gihosha, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, un certain Katahuti, chauffeur de taxi voiture, a été découvert mort étranglé. Selon des sources locales, ce taxi man aurait été assassiné par des personnes à bord d'un véhicule double cabine le soir du 3 janvier 2019 (voir image à gauche).





2. En date du 10 février 2019 matin, une tête d'un homme non identifié décapité a été retrouvée dans le quartier Carama 1 (près de la station de captage d'eau en cours de construction) en zone Kinama de la commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura. Aucune autre partie de ce corps n'a été retrouvée. A côté de cette tête, il y avait des effets policiers comme une paire de bottines, de chaussettes et un sac de couleur verte

*(Image en haut, à gauche).*

Selon les mêmes sources, la victime était un maçon travaillant sur un chantier d'un bassin qui va servir de rétention des eaux de la rivière Gasenyi en cas de pluies diluviennes. La police a annoncé avoir commencé des enquêtes.

3. Dans la nuit du 2 mars 2019, vers 22 heures, dans un bistrot appelé « chez Bingo », sur la colline Gaharawe, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, 6 personnes ont été tuées par un policier, APC Léopold NIZIGIYIMANA. Selon des sources sur place, ce policier a fusillé 3 civils et 1 policier qui sont morts sur le champ tandis que 2 autres personnes ont succombé suite à leurs blessures à l'hôpital de MSF de Kigobe à Bujumbura.



Les mêmes sources ont indiqué que 4 personnes ont été également blessées. D'après la police, l'auteur du crime a été appréhendé. Le porte-parole de la police a indiqué que ledit auteur était en état d'ivresse et devait être jugé en procès de flagrance *(images, à gauche, milieu).*



4. En date du 15 mai 2019, un cadavre en décomposition d'une femme non identifiée a été retrouvé dans un champ de riz se trouvant à la 8<sup>ème</sup> transversale, sur la colline Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza.

L'administration, la police et la population de la localité en collaboration avec des secouristes de la Croix Rouge ont enterré ce cadavre sur le même lieu *( image en bas ,à gauche)*





5. En date du 17 mai 2019 matin, le corps sans vie de Célestin NIMBONA, motard, a été découvert au cimetière de la colline Karonda près de la route Rumonge-Nyanza lac, zone Kigwena, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, le visage de la victime était défiguré. Célestin habitait au quartier Birimba, commune et province Rumonge. Les auteurs de ce meurtre qui par ailleurs sont partis avec la moto de la victime n'ont pas été identifiés (*voir image en haut, à gauche*).

6. En date du 9 juin 2019, vers 6 heures du matin, le corps sans vie de Jean Marie BUKURU, chauffeur de taxi voiture, a été retrouvé dans le capot d'un véhicule de type probox immatriculé J 0676 A devant la parcelle des frères « Bene Joseph », Avenue de l'Université, quartier Rohero II, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie.

Selon des sources sur place, Jean Marie BUKURU est originaire de la zone Shombo, commune et province Muramvya. La victime vivait dans la zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie.



Selon le porte-parole de la Police Nationale, Pierre NKURIKIYE, la victime avait été étranglée par des gens

non identifiés à l'aide d'une corde (*image à gauche, milieu*).

7. En date du 19 juin 2019, en zone Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Digne Wada DUSHIME a été tuée par des personnes non identifiées (*voir image à droite au milieu*).



8. En date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 aux environs de 21 heures, au quartier Kajiji, zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, une jeune fille non identifiée âgée d'une vingtaine d'années a été abattue à bout portant et est morte sur le champ par le prénommé Jean de Dieu, policier de la BAE. Selon des sources sur place, la fille avait passé la journée avec ce policier (*Image en bas, à droite*).

Le corps sans vie de la fille a été transporté à la morgue de l'hôpital Roi Khaled de Bujumbura.

Selon les mêmes sources, en date du 2 juillet 2019, neuf personnes dont le policier ont été arrêtées et conduites au cachot de la zone Kanyosha pour des raisons d'enquête. Les mêmes sources ont indiqué que 4 personnes ont été relâchées le soir de la même journée. Les résultats de cette enquête n'ont pas été portés à la connaissance du public.



9. En date du 18 août 2019, le corps sans vie de Balthazar MIBURO, membre du parti CNL, a été retrouvé sur la colline Kiri, zone Kiyonza, commune Bugabira, province Kirundo. Selon des sources sur place, il a succombé à ses blessures après avoir été tabassé par des Imbonerakure. Selon les mêmes sources, les enquêtes ont directement démarré pour identifier les auteurs du meurtre (*Image en haut, à gauche*).



10. En date du 25 octobre 2018, Cassien NIMUBONA, âgé de 38 ans, fils de Frédéric MUSITA et NTIRINGANIZA Viva, originaire de la colline Mabanza, zone Muyama, commune Buyengerero, province Rumonge, a été retrouvé mort pendu sur un arbre sur la colline Kazirabageni, commune Nyanza-lac, province Makamba. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes des blessures suite aux coups de bâtons et des traces sur les bras montrant qu'il a été ligoté avant d'être exécuté et ce suicide serait une simulation. Selon les mêmes sources, deux présumés assassins ont été arrêtés et gardés au cachot de la police à Nyanza-Lac (*image au milieu, à gauche*).

11. Dans la nuit du 17 novembre 2019, tout près du marché communément appelé « Kukabasazi », quartier Mutanga nord, zone urbaine de Gihosha, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, un jeune homme non identifié a été poignardé à coups de couteau au niveau de la poitrine par des personnes non identifiées et il est mort sur le champ. Selon des sources sur place, le mobile de ce meurtre n'a pas été identifié. (*Voir image ci - contre*)





12. En date du 12 décembre 2019, vers 20 heures, sur la colline Musenyi, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, Désiré NTAHONDABASIGIYE, âgé de 37 ans, membre du parti CNL, a été fusillé par des personnes non identifiées, à son domicile au moment où il était à table avec sa famille. Selon des sources sur place, ces tueurs ont aussi blessé l'un de ses enfants (*voir image ci-contre*).

Selon les mêmes sources, Désiré NTAHONDABASIGIYE avait été menacé de mort plusieurs fois par le responsable du parti CNDD-FDD en commune Nyabiraba, Désiré HAVYARIMANA. Il est mort en cours de route au moment où ses proches le conduisaient vers le CDS.



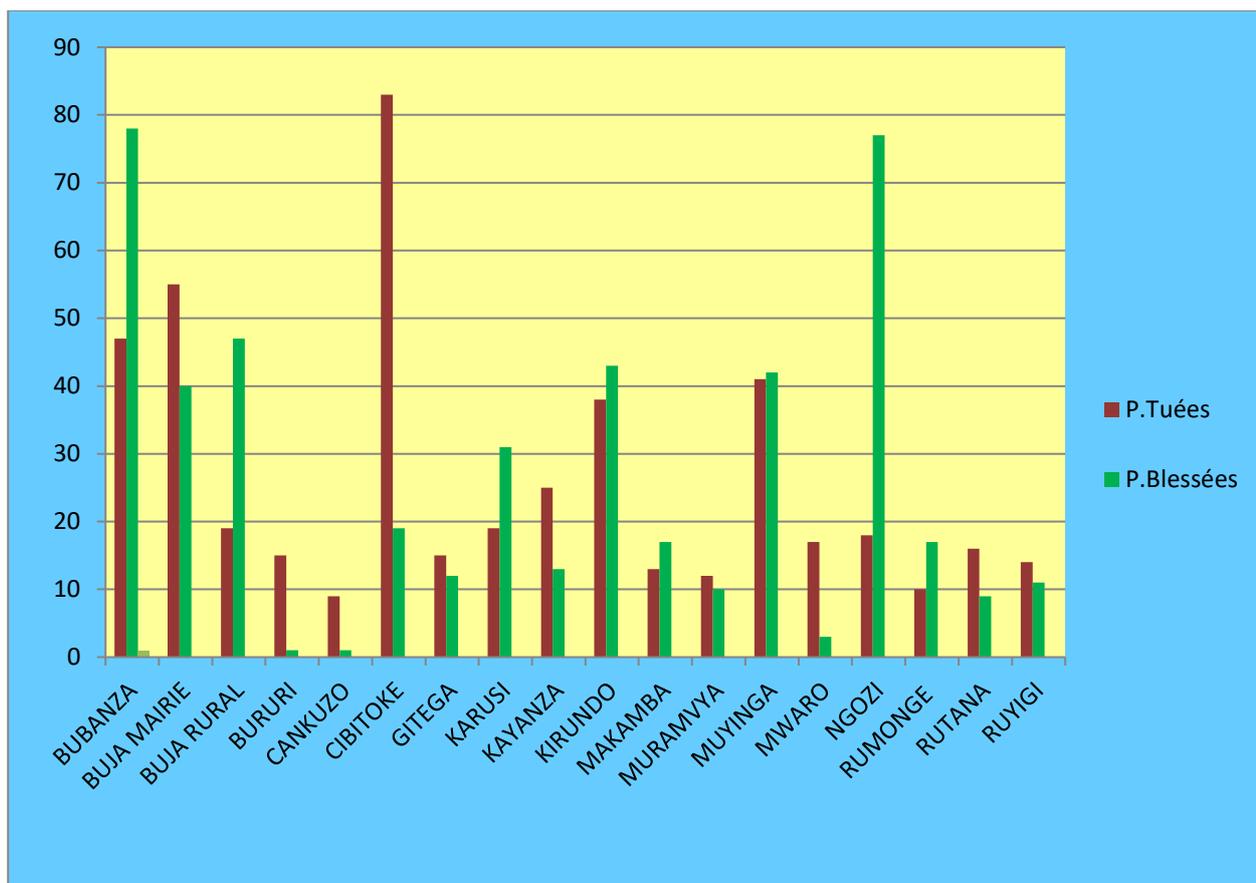
13. En date du 22 décembre 2019, un cadavre d'un homme non identifié a été retrouvé dans un fossé séparant le quartier Jabe 3 de la zone Bwiza et la zone Nyakabiga, commune Mukaza, Bujumbura Marie. Selon des sources sur place, cette personne a été tuée étranglée à l'aide d'une corde. Le corps sans vie a été conduit à la morgue de l'hôpital Roi Khaled. (*Voir image ci-contre, à gauche*).

## II.2. De la répartition par province et par mois des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes, au cours de l'année 2019.

### II.2.1. Tableau synthèse

Province	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septemb		Octobre		Novemb		Décemb		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	4	6	0	13	4	2	4	9	4	1	3	12	7	3	1	10	2	3	16	17	2	2	0	0	47	78
Bjra Mairie	5	10	5	1	5	0	4	4	8	6	4	0	3	0	2	14	2	1	4	0	10	4	3	0	55	40
Buja Rurale	0	0	0	0	9	4	1	2	2	0	0	10	1	1	2	15	0	1	2	1	0	0	2	13	19	47
Bururi	0	0	0	0	2	0	3	0	2	0	1	0	2	0	0	1	1	0	1	0	2	0	1	0	15	1
Cankuzo	0	0	0	0	4	0	0	1	1	0	0	0	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	1
Cibitoke	5	0	7	2	15	4	7	5	7	1	6	3	7	3	6	1	8	0	7	0	5	0	3	0	83	19
Gitega	1	0	1	0	3	2	6	3	0	0	0	0	2	3	1	0	1	0	0	4	0	0	1	0	15	12
Karusi	1	0	2	1	4	3	2	7	3	1	1	5	2	2	1	1	1	2	0	0	2	9	0	0	19	31
Kayanza	5	0	1	1	2	2	0	2	2	0	2	1	5	1	0	3	3	2	2	1	2	0	1	0	25	13
Kirundo	1	3	8	0	3	5	3	3	5	1	1	2	0	4	8	2	2	7	3	10	4	2	0	4	38	43
Makamba	2	2	1	0	0	1	4	2	0	1	1	3	1	2	1	2	0	2	1	0	1	0	1	2	13	17
Muramvya	2	0	3	0	1	0	0	5	1	0	0	3	1	1	0	1	3	0	0	0	1	0	0	0	12	10
Muyinga	3	0	12	1	1	0	8	19	7	0	0	0	0	0	1	15	2	1	0	0	4	6	3	0	41	42
Mwaro	4	0	0	0	1	0	1	0	3	0	0	2	2	0	1	1	2	0	1	0	1	0	1	0	17	3
Ngozi	2	0	3	0	3	7	0	0	1	0	0	0	0	1	2	3	0	30	0	0	3	24	4	12	18	77
Rumonge	1	0	0	3	2	0	1	8	1	0	0	0	2	5	1	0	0	0	0	0	0	1	2	0	10	17
Rutana	2	0	1	4	5	1	2	0	1	0	1	2	0	1	2	0	0	0	0	1	2	0	0	0	16	9
Ruyigi	3	0	1	0	0	0	1	1	1	0	6	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	9	0	0	14	11
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>21</b>	<b>45</b>	<b>26</b>	<b>64</b>	<b>31</b>	<b>47</b>	<b>71</b>	<b>48</b>	<b>11</b>	<b>26</b>	<b>44</b>	<b>39</b>	<b>27</b>	<b>30</b>	<b>69</b>	<b>27</b>	<b>49</b>	<b>37</b>	<b>34</b>	<b>40</b>	<b>57</b>	<b>22</b>	<b>31</b>	<b>466</b>	<b>471</b>

## II.2.2. Histogramme

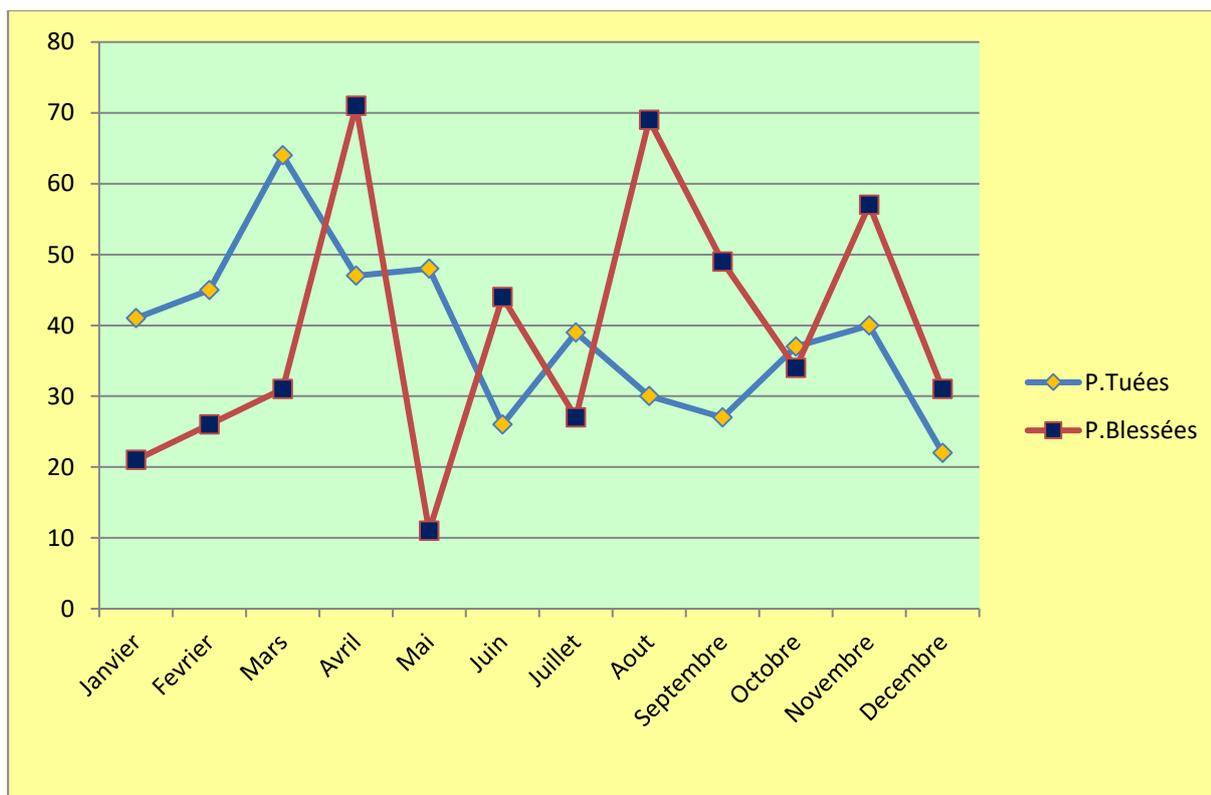


Le tableau et l'histogramme ci - dessus montrent que la province Cibitoke s'est illustrée dans les atteintes au droit à la vie : 83 personnes tuées, soit 17,81% des cas relevés. Cette province est directement suivie par les provinces de Bujumbura Mairie et Bubanza qui accusent respectivement 55 personnes tuées et 47 personnes tuées durant toute l'année sur un total de 466 personnes tuées.

En effet, la province de Cibitoke a connu des attaques armées répétitives tout au long de l'année qui ont coûté la vie à de nombreuses personnes. La dernière en date est celle du mois d'octobre qui a frappé les provinces Cibitoke et Bubanza. Notons aussi que la province Cibitoke a enregistré beaucoup de cadavres qui ont été retrouvés surtout dans la rivière Rusizi ou dans ses alentours

..... /.....

### II.2.3. Courbe de la répartition des personnes tuées et blessées par mois



Ce schémas montre que les personnes tuées n'ont cessé d'augmenté depuis le début de l'année 2019 avec un summum au mois de mai. Cela s'explique par 2 faits principaux :

1° En début d'année jusqu'au mois de février 2019, les Imbonerakure et les agents du SNR faisaient encore la chasse à toutes les personnes accusées d'avoir voté Non au référendum constitutionnel de mai 2018.

2° Avec l'agrément du CNL au mois de mars 2019, la courbe a changé d'orientation : cette fois - ci, d'innombrables membres du CNL ont été tués avec un pic au mois de mai même si ces tueries ne se sont pas arrêtées dans le pays.

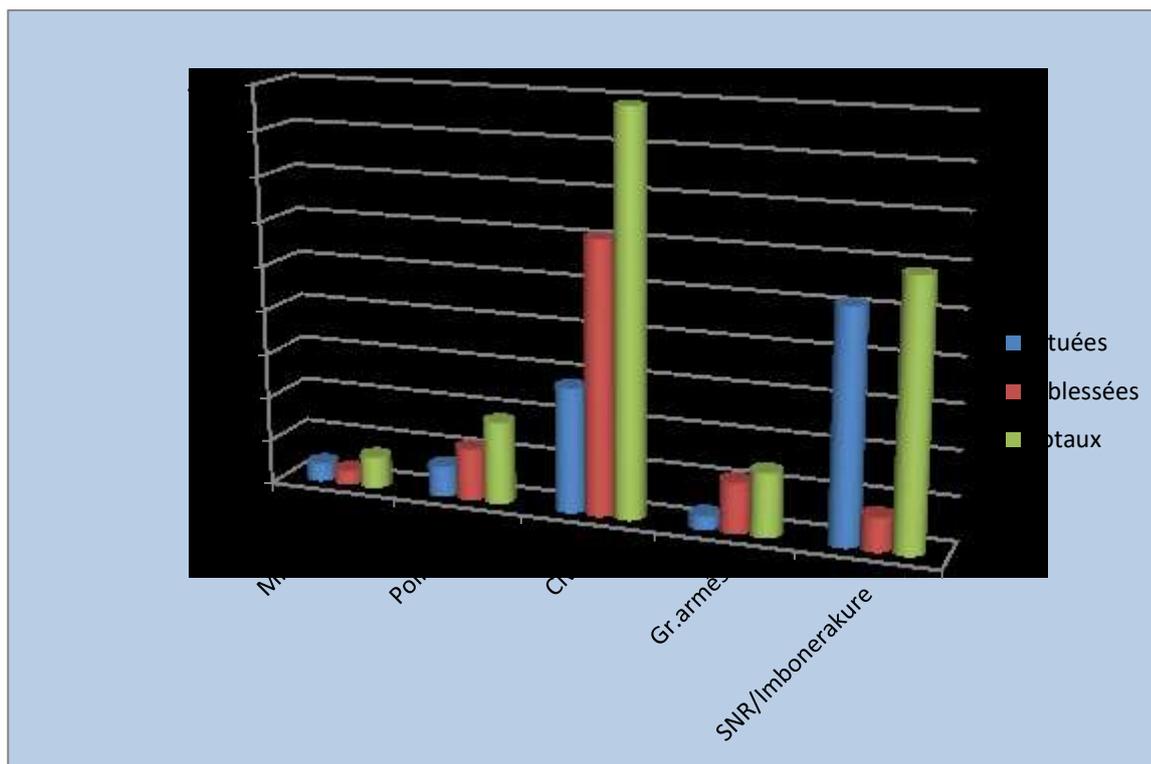
.... / ....

## II.3. De la répartition des victimes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories d'auteurs.

### II.3.1. Tableau synthèse.

Types d'atteintes Catégorie d'auteurs	Tués		Blessés		Totaux	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Militaires	20	4,29	15	3,18	35	3,74
Policiers	34	7,30	58	12,31	92	9,82
Civils	140	30,04	305	64,76	445	47,49
Groupes armés	15	3,22	56	11,89	71	7,58
SNR/Imbonerakure	257	55,15	37	7,86	294	31,38
<b>Totaux</b>	<b>466</b>	<b>100</b>	<b>471</b>	<b>100</b>	<b>937</b>	<b>100</b>

### II.3.2. Histogramme



Le tableau et l'histogramme ci-dessus montrent que les agents du SNR et les Imbonerakure sont les auteurs de la majorité des cas de violations du droit à la vie en termes de personnes tuées: 257 personnes tuées sur un total de 466 (soit 55,15%). Ils sont directement suivis par des civiles qui ont fait 140 personnes tuées soit 30,04%.

Cette catégorie des civils est souvent confuse car les Imbonerakure et les agents du SNR se masquent ou opèrent dans des endroits où ils ne sont pas reconnaissables car ils sont souvent habillés en civil.

Quant aux personnes qui ont subi des coups et blessures volontaires graves, les responsables sont aussi des civils : 305 cas sur 471 soit 64,75%. Ici aussi, ces civils sont à majorité des Imbonerakure et des agents du SNR qui agissent souvent en étroite collaboration avec les administratifs à la base. Les victimes sont des membres du CNL qui sont souvent attaqués, toutes autres personnes qui ayant été sollicitées, ont refusé d'adhérer au CNDD/FDD, toutes personnes qualifiées de rebelles ou de collaborer avec les opposants ainsi que toutes les personnes à qui ils veulent spolier des biens.

\*\*\*\*\*

## TROISIEME PARTIE

### DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

#### III.1. Présentation générale

Tout au long de l'année 2019, des citoyens ont été soumis à la torture ainsi qu'à une gamme d'autres traitements inhumains, cruels et dégradants.

La torture se pratique au cours et après des arrestations arbitraires et souvent dans des cachots clandestins ainsi qu'au SNR où bon nombre de personnes deviennent des handicapés à vie s'elles ont la chance de ne pas être tuées.

La mise à tabac, les coups et blessures volontaires graves avec usage parfois d'instruments métalliques, bastonnades... sont devenus quotidiens et se commettent à travers tout le pays, au vu et au su de tout le monde, de jour comme de nuit, sans que les tortionnaires reçoivent un quelconque reproche de la part de l'autorité judiciaire. Précisons que ces cachots clandestins sont déjà implantés dans toutes les provinces et toutes les communes du pays.

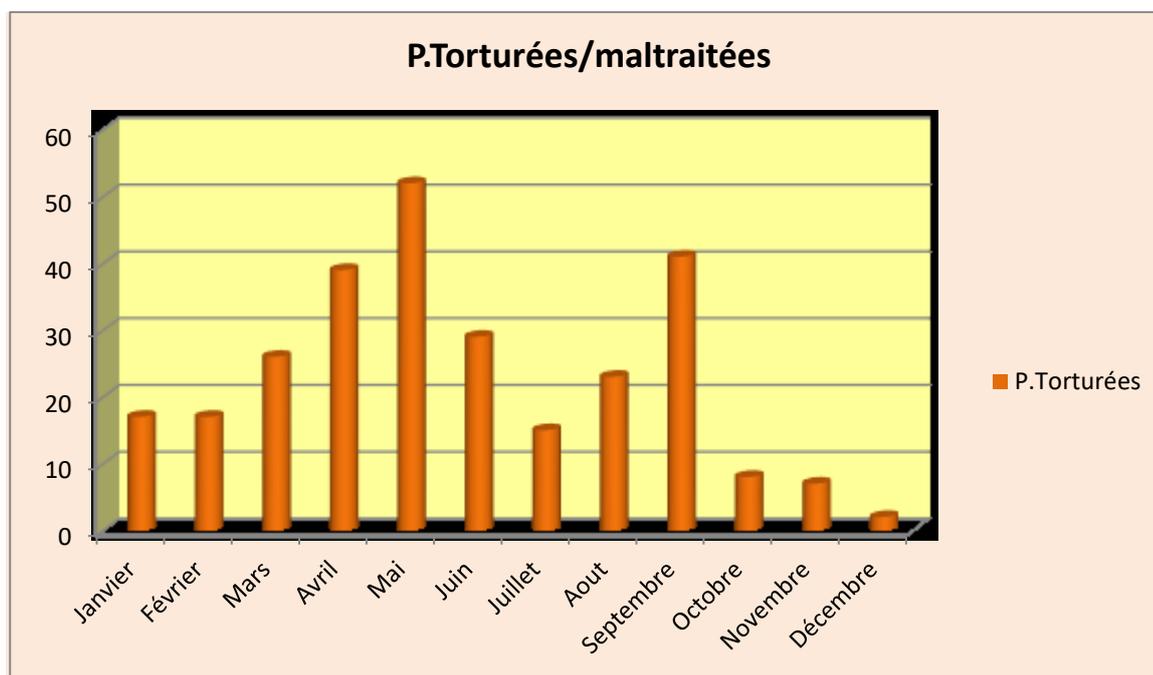
Les victimes sont surtout des membres des partis politiques de l'opposition tels que le CNL d'Agathon RWASA, de la coalition « Amizero y'Abarundi » ou du FRODEBU. Dans ces victimes, nous avons enregistré aussi :

- ✓ Les personnes qui n'ont pas contribué pour les élections de 2020,
- ✓ Les personnes qui ont voté Non au référendum constitutionnel de mai 2018,
- ✓ Les personnes présumées de collaborer avec « les rebelles » ou qui ne veulent pas adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD.

Selon la population, ces actes sont commis presque quotidiennement surtout par les Imbonerakure, de jour comme de nuit et par les agents du SNR dans ses cachots clandestins ainsi que dans son cachot officiel.

.  
*Bref, au moins 276 cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été identifiés au cours de l'année 2019 comme le montre le graphique suivant :*

### III.2. Histogramme de l'évolution des cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants en 2019



Cet histogramme montre que le mois de mai a connu beaucoup de violences (52 cas). Pour les autres mois, la situation varie de mois en mois comme suit : Septembre (41 cas), Avril (39 cas), Juin (29 cas), Mars (26 cas), Août (23 cas), Février (17 cas) - Janvier (17 cas), Juillet (15 cas), Octobre (8 cas), Novembre (7 cas), Décembre (2 cas) soit au total 276 cas de torture et traitements inhumains, cruels et dégradants.

Certes, ces violences se sont d'avantage multipliées au mois de mai 2019, mois qui correspond avec l'entrée effective en activités du parti CNL qui venait d'être agréé au mois de mars de cette même année.

\*\*\*\*\*

## QUATRIEME PARTIE

### DES CAS DE VIOL.

Dans notre pays, les violences sexuelles et les violences basées sur le genre en général, le viol en particulier, restent d'actualité.

Les personnes violées sont de différents âges mais les jeunes filles et les élèves constituent la majorité des cas. Certaines jeunes filles sont violées, puis tuées dans certains cas.

Tous ces faits s'observent malgré l'existence de la loi N°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre et des instances chargées de sa mise en application à tous les échelons. L'impact de ce dispositif légal n'est pas encore palpable pour plusieurs raisons :

- ✓ Les cas des règlements à l'amiable souvent orchestrés par les autorités administratives à la base restent impunis.
- ✓ Les auteurs de tels actes savent que la sanction prévue par la loi burundaise est très lourde. Ainsi, ils ne cessent de raffiner leurs tactiques d'attaque pour ne pas être démasqués.
- ✓ Beaucoup de victimes refusent ou craignent de mettre au grand jour les actes subis de peur des représailles de la part des auteurs.
- ✓ Le poids de la culture pèse encore lourdement sur la population burundaise. Ainsi, les victimes ont peur du qu'en - dira - t- on, de la méfiance et la médisance à leur endroit ou à l'endroit de leurs familles.

Ainsi, au cours de l'année 2019, nos observateurs ont pu identifier 42 cas de viol dans tout le pays.

\*\*\*\*\*

## CINQUIEME PARTIE

### DE LA SITUATION CARCERALE

#### V.1. De l'état des lieux

La grâce présidentielle de Janvier 2019, a donné un peu de souffle aux milliers de prisonniers qui n'avaient plus d'espace vital dans les 11 prisons du pays. La mise en application effective de cette décision s'est fait sentir au mois d'Avril. Ainsi notamment, en date du 19 avril 2019, six cent soixante huit (668) prisonniers (sur les 4.306 à la fin du mois de mars 2019) de la prison centrale de Mpimba en Mairie de Bujumbura ont été libérés. La ministre de la justice, Aimée Laurentine KANYANA avait fait le déplacement jusque dans cette prison pour superviser le déroulement de l'activité.

Mais, les effets de cette décision n'ont été qu'éphémères puisque, le mois suivant, les indicateurs des mauvaises conditions de détention avaient encore viré au rouge, et ce, jusqu'à la fin de l'année.

En ce qui concerne le nombre de prévenus et de condamnés par rapport à la population pénitentiaire (les nourrissons exclus), celui de prévenus n'a cessé d'augmenter durant l'année 2019 et chaque mois, ce nombre dépasse de loin, la capacité d'accueil de toutes les maisons de détention que compte notre pays.

Dans l'ensemble, la population pénitentiaire tend vers le triple de la capacité d'accueil, En effet, pour un espace prévu pour 4.194 personnes, la population pénitentiaire était de 11.556 personnes au 31 décembre 2019 ( ils étaient au nombre de 11.340 au 31 décembre 2018). Au sommet, nous avons la prison de Muramvya dont le taux d'occupation mensuel moyen a été de 781%. Cela étant, les conditions de détention en général et l'hygiène en particulier laissent à désirer et une épidémie qui surviendrait ferait sérieusement des ravages.

*Les tableaux ainsi que l'histogramme ci-dessous en donnent l'illustration.*

## V.2. De l'évolution du peuplement des maisons carcérales de janvier à décembre 2019.

Prisons	Capacité d'accueil	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Bubanza	100	479	483	324	326	312	337	315	318	318	307	305	308
Bururi	250	251	289	270	207	215	221	245	254	259	255	259	274
Gitega	400	1260	1301	1168	1179	1166	1171	1124	1134	1174	1201	1208	1128
Mpimba	800	4036	4562	4306	3734	3809	3916	4518	3968	4018	4168	4100	4276
Muramvya	100	865	876	886	655	706	713	695	744	757	826	830	820
Muyinga	300	480	282	507	475	481	450	439	431	443	458	443	461
Ngozi (F)	250	105	111	110	92	93	89	92	86	102	112	120	108
Ngozi (H)	400	1545	1483	1655	1354	1428	1441	1486	1469	1497	1539	1629	1624
Rumonge	800	1318	1371	1333	1173	1166	1171	1104	1070	1081	1056	1103	1088
Rutana	350	430	440	440	366	360	378	383	379	412	432	412	434
Ruyigi	300	650	690	699	617	686	704	254	724	715	708	689	698
Centre Ruyigi	72	57	55	62	54	59	58	51	45	61	52	54	59
Centre Rumonge	72	75	61	80	57	59	58	68	77	86	70	75	86
<b>Totaux</b>	<b>4 194</b>	<b>11661</b>	<b>11641</b>	<b>11939</b>	<b>10366</b>	<b>11661</b>	<b>10784</b>	<b>10843</b>	<b>10699</b>	<b>10993</b>	<b>11265</b>	<b>11319</b>	<b>11556</b>

### V.3.De l'évolution du peuplement par catégories de détenus (Prévenus, Condamnés)

#### V.3.1-Tableau synthèse

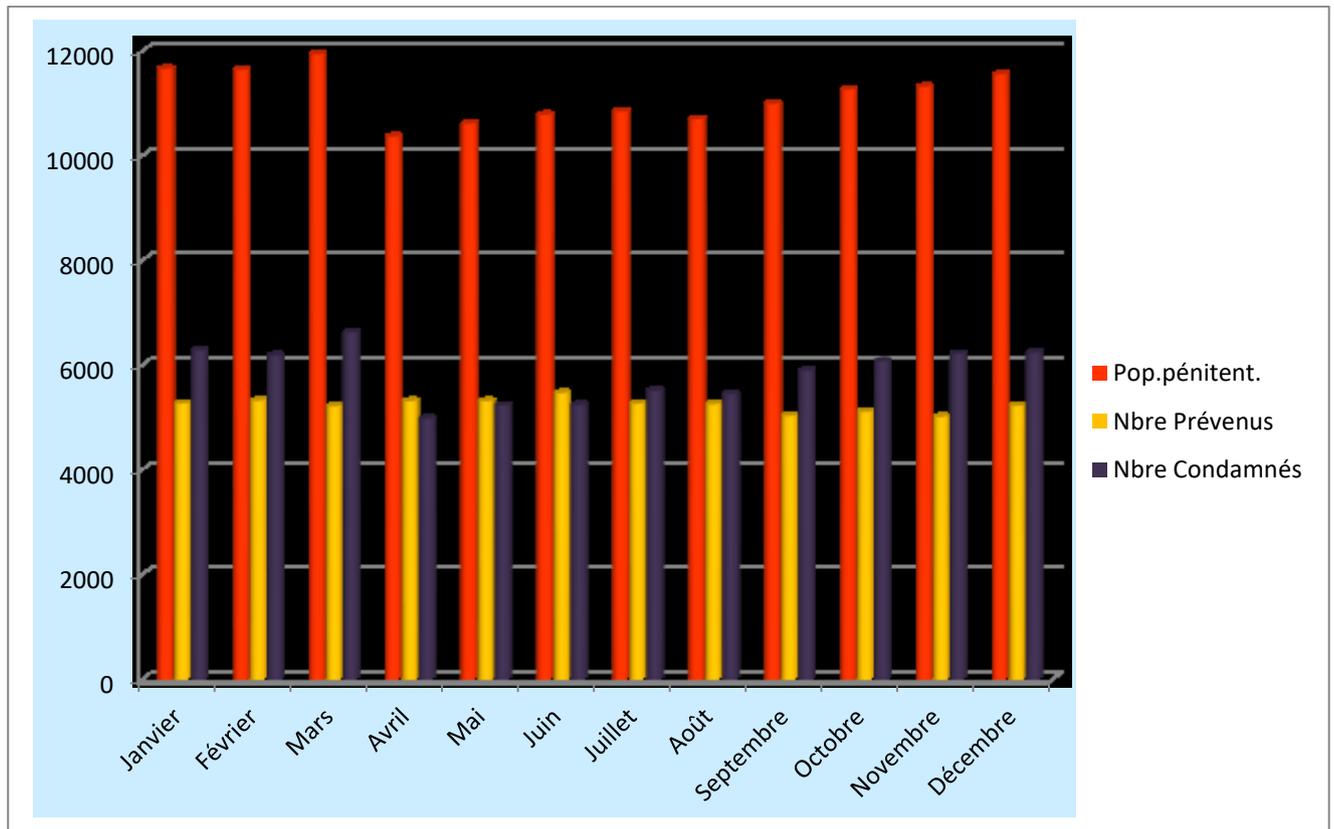
Mois	Population Pénitentiaire	Nombre de prévenus	Nombre de condamnés
Janvier 2019	11661	5266	6285
Février 2019	11641	5320	6186
Mars 2019	11939	5213	6627
Avril 2019	10366	5311	4978
Mai 2019	10614	5312	5230
Juin 2019	10784	5467	5240
Juillet 2019	10843	5264	5510
Août 2019	10699	5253	5446
Septembre 2019	10993	5030	5893
Octobre 2019	11265	5105	6079
Novembre 2019	11319	5011	6216
Décembre 2019	11556	5224	6240

Sans doute, pareille situation est occasionnée par le nombre très élevé des prévenus qui passent trop de temps sans être jugés (détentions illégales). Il s'agit notamment des détenus politiques et d'autres personnes qui se voient arrêter et coller de lourdes infractions (atteintes à la sécurité intérieure de l'Etat, outrage au chef de l'Etat, collaboration avec les rebelles, détention illégale d'armes, ...) du simple fait qu'elles ne sont pas du parti au pouvoir, ont refusé d'y adhérer ou sont des partis d'opposition.

Ces chiffres sont aussi gonflés par le fait des détenus acquittés qui croupissent dans des prisons en attente de l'exécution du jugement, donc sans être libérés.

Enfin, certains détenus sont libérés après le jugement ou après avoir purgé leur peine et sont arrêtés à nouveau par les Imbonerakure, les agents du SNR ou la police et sont reconduits dans les prisons sans qu'il y ait eu commission d'autres infractions.

### V.3. 2.Histogramme



\*\*\*\*\*

# SIXIEME PARTIE

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### VI.1. Conclusion

Les violations des droits humains au Burundi restent une triste réalité. Tout au long de l'année 2019, de jour comme de nuit, des atteintes aux droits et libertés des citoyens n'ont cessé d'être enregistrées dans différentes localités de notre pays.

Des familles ont été plongées dans les pleurs et la désolation, sans avoir l'espoir de retrouver les leurs ou tout au moins de connaître les bourreaux en vue d'intenter une action en justice. Durant l'année 2019, au moins 466 personnes ont été tuées à travers tout le pays, parmi lesquels 219 corps ont été retrouvés jetés dans divers endroits. Et pour toutes ces personnes tuées, il n'y a pas eu d'enquêtes pour identifier les auteurs, pour dire qu'« aucune poursuite judiciaire ne pourra voir le jour ».

Dans plusieurs localités, les Imbonerakure se sont déjà institués en place et lieu des forces de sécurité, et partant, ils commettent des bavures de toutes formes sans être inquiétés : arrestations arbitraires et détentions illégales, assassinats, torture et sévices de toutes sortes, spoliation de biens de la population.

Aucune autorité administrative ou policière, aucun responsable du parti CNDD/FDD ne vient en aide aux citoyens en détresse. Ce qui favorise un climat de désordre et laisse penser à une démission de fait de l'autorité.

Cette situation qui est très préoccupante devrait changer le plus vite possible. Il faut que des mesures soient prises dans les plus brefs délais pour juguler ce marasme sociopolitique caractérisé par des violations flagrantes et quotidiennes des droits humains.

La situation est d'autant plus délicate que nous nous approchons des échéances électorales de 2020. Or, l'histoire des dernières décennies nous a montré que la période électorale (avant, pendant et après les élections) a toujours été marquée par la turbulence jalonnée d'innombrables violations des droits de l'homme, surtout le droit à la vie.

En cette période délicate, les dirigeants de ce pays devraient surveiller et réprimer les comportements fanatiques de certains politiciens qui véhiculent des discours de haine et d'exclusion.

Il est également impérieux que les dirigeants préparent le retour des centaines de milliers de compatriotes en exil en créant un climat propice à leur rapatriement et à leur réinsertion socio-économique. Leur retour au bercaïl serait un atout majeur de consolidation de la confiance et de la paix indispensables pour les élections de 2020.

## **VI.2. Recommandations**

A la lumière et au terme du présent rapport, l'APRODH formule les recommandations qui suivent :

### **1° Au Gouvernement du Burundi :**

- ✓ D'ouvrir réellement l'espace politique aux partis d'opposition afin de favoriser le pluralisme véritable au Burundi: les autorités administratives à tous les niveaux doivent joindre le discours à l'acte, et se départir de l'esprit de militantisme vulgaire aujourd'hui observé chez bon nombre de responsables, et opter pour une compétition politique honnête. Ici, le Ministère de l'intérieur est le premier interpellé.
- ✓ D'ouvrir rapidement des enquêtes en dehors de toute complaisance, forcée ou un acte de torture, afin d'en identifier les auteurs et de les punir conformément à la loi : ici, nous interpellons les instances judiciaires à tous les niveaux de compétence, qui bien des fois, fléchissent devant les injonctions de l'Exécutif.
- ✓ De prendre des mesures de justice nécessaires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires dans le but d'améliorer les conditions de vie dans ces lieux et promouvoir les droits des personnes privées de liberté.
- ✓ De prendre des mesures qui s'imposent pour arrêter à jamais les règlements de compte et la justice populaire qui risquent d'embraser tout le pays par des actes de vendetta.

Ici, le Ministère de la Justice est le premier interpellé.

- ✓ Repérer et désarmer les jeunes qui détiennent illégalement des armes à feu et qui constituent une menace sérieuse pour la sécurité de la population : un rôle dédié au ministère de la sécurité publique.
- ✓ De lutter contre la pauvreté grandissante dans le pays par une politique d'ouverture et d'acceptation mutuelle qui redonnerait la confiance aux investisseurs et aux bailleurs de fonds.

## **2° Aux responsables des partis politiques,**

- ✓ D'instruire et préparer leurs membres en vue d'une compétition honnête aux prochaines échéances électorales en leur inculquant les valeurs de respect de l'autre différent pour ses opinions politiques.
- ✓ De rééduquer, encadrer les Imbonerakure et les remettre à leur place afin qu'ils coupent court avec les exactions qu'ils commettent chaque jour contre leurs concitoyens. Ceci s'adresse plus particulièrement aux responsables du parti au pouvoir.

## **3° A la communauté internationale:**

- ✓ De prendre toutes les résolutions qui sont de nature à garantir la protection des Droits humains au Burundi et de les mettre en application.
- ✓ De suivre de prêt le déroulement du processus électoral déjà en cours au Burundi afin que le scrutin et ses résultats ne soient pas entachés de fraudes.

Ainsi, les uns et les autres auront œuvré pour le retour de la confiance, de la tranquillité et de la paix sociale auxquelles tout un chacun aspire pour réaliser son épanouissement.

**FIN \*\*\*\*\* FIN \*\*\*\*\* FIN**